

Backlog Courrier - Fonctionnalité #28254

Pouvoir contrôler l'accessibilité aux données privées des utilisateurs positionnés en tant que destinataires ou expéditeurs de courriers

11/03/2024 14:37 - Henri QUENEAU

Statut:	Complément d'Informations	Début:	11/03/2024
Priorité:	1-Majeur	Echéance:	
Assigné à:	Henri QUENEAU	Tags Courrier:	
Catégorie:			
Version cible:	2301		
Version applicable MC:	2301		

Description

En tant qu'agent, j'écris à la collectivité qui enregistre mon courrier dans Maarch Courrier, un nouveau contact est créé en tant que contact externe avec mes coordonnées pour me répondre.

Lorsque le courrier est diffusé, si un agent d'un service divers veut créer un nouveau courrier et fait une recherche sur le nom de l'agent ayant écrit il peut trouver toutes les coordonnées de l'agent.

Cela pose problème sur la confidentialité du contact.

Il a été proposé d'utiliser le contact interne (utilisateur) pour renseigner l'expéditeur sauf que l'opérateur d'enregistrement ne connaît pas tous les agents de la collectivités (condition de bien connaître tous les noms des agents)

Rendre confidentielles ou inaccessibles les données concernant l'adresse, le mail et le numéro de téléphone d'un contact (conformité RGPD ?)

A. Compréhension

En tant qu'administrateur fonctionnel, je souhaite que certains agents ne puissent consulter les données de type RGPD d'autres agents afin de préserver la confidentialité de certaines données.

B. Proposition

Dans le cas client, les agents (utilisateurs) sont saisis en tant que contact.

Note : Les listes d'autocomplétions des contacts proposent aussi les utilisateurs internes

Donner la possibilité de saisir d'autres attributs (adresse...) pour les utilisateurs et brancher ensuite la mécanique "vie privée et sécurité" existante. (Voir privilèges de groupe)

Proposer un système de fusion pour les modèles de réponse qui soit transparent pour les administrateurs (@destinataire...).

Scope LAD ? (base contact uniquement)

Historique

#2 - 11/03/2024 14:40 - Henri QUENEAU

Il a été proposé d'utiliser le contact interne (utilisateur) pour renseigner l'expéditeur sauf que l'opérateur d'enregistrement tous les agents de la collectivités (condition de bien connaître tous les noms des agents)

#3 - 11/03/2024 15:44 - Henri QUENEAU

- Description mis à jour

#4 - 15/03/2024 09:24 - Emmanuel DILLARD

- *Sujet changé de Anonymiser une adresse sur les contacts à Pouvoir contrôler l'accessibilité aux données privées des utilisateurs positionnés en tant que destinataires ou expéditeurs de courriers*
- *Description mis à jour*
- *Statut changé de A qualifier à Complément d'Informations*
- *Assigné à changé de Emmanuel DILLARD à Henri QUENEAU*
- *Version applicable MC mis à 2301*

#6 - 15/03/2024 09:29 - Emmanuel DILLARD

- *Fichier Liste autocomplete.png ajouté*

Fichiers

Liste autocomplete.png	19 ko	15/03/2024	Emmanuel DILLARD
------------------------	-------	------------	------------------